



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
16 novembre 2011
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 16 septembre 2011, à 12 h 20

Président : M. Momen (Bangladesh)

Sommaire

Élection du Bureau

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-50051X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 12 h 20.

Élection du Bureau

1. **Le Président** déclare que les candidats suivants ont été désignés pour les postes de Vice-président de la Commission, pour sa soixante-sixième session : **M. Zdorov** (Biélorus), désigné par le Groupe des États d'Europe orientale, **M. Donckel** (Luxembourg), désigné par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, et **M. Yohanna** (Nigeria), désigné par le Groupe des États d'Afrique. En ce qui concerne le poste de Rapporteur, la candidature de **M. Landveld** (Suriname) a été approuvée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

2. *M. Zdorov (Biélorus), M. Donckel (Luxembourg) et M. Yohanna (Nigeria) sont élus Vice-présidents, et M. Landveld (Suriname) est élu Rapporteur, par acclamation.*

Déclaration du Président

3. **Le Président**, se référant à la répartition des responsabilités au sein du Bureau, en ce qui concerne la session de 2011, déclare qu'il assumera lui-même la responsabilité du débat général, du dialogue avec les secrétaires exécutifs des Commissions régionales, du point de l'ordre du jour concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et du point concernant la planification des programmes et les manifestations spéciales. M. Zdorov (Biélorus) sera chargé du point 17 de l'ordre du jour, concernant les questions de politique macroéconomique, du point 18 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la conférence d'examen de 2008, et, enfin, du point 25 de l'ordre du jour, qui concerne le développement agricole et la sécurité alimentaire. M. Donckel (Luxembourg) sera chargé du point 22 de l'ordre du jour, concernant les groupes de pays en situation particulière, du point 23, qui concerne l'élimination de la pauvreté et d'autres questions liées au développement, et, enfin, du point 61 de l'ordre du jour, qui concerne la souveraineté permanente – sur leurs ressources naturelles - du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé. M. Yohanna (Nigeria) sera responsable du point 16 de l'ordre du jour concernant les technologies de l'information et des communications au service du développement, du point 21, concernant la

mondialisation et l'interdépendance, du point 24 de l'ordre du jour, qui concerne les activités opérationnelles de développement, et, enfin, du point 26, intitulé « vers des partenariats mondiaux ». Enfin, M. Landveld (Suriname) sera chargé du point 19 de l'ordre du jour, qui concerne le développement durable, et du point 20, qui concerne l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

4. Évoquant ensuite les méthodes de travail de la Commission, le Président déclare que les séances de la Commission devront commencer, de manière très ponctuelle, à 10 heures et 15 heures. Si, concernant telle ou telle séance, il n'y avait que quelques rares orateurs inscrits – voire aucun inscrit -, le temps de la séance et les services de la conférence devraient être utilisés soit aux fins de négociation, soit pour les réunions de groupes d'intérêt. Étant donné que le temps disponible est limité, et compte tenu des nouvelles méthodes de travail, il importe que la Commission fonctionne de manière plus efficace et qu'elle utilise au mieux le temps qui lui est imparti.

5. La liste des orateurs pour le débat général de la Commission et au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés sera ouverte le lundi 19 septembre 2011. Les délégations sont invitées à s'inscrire dans les meilleurs délais, afin de permettre à la Commission de planifier ses travaux de manière plus efficace. En cas d'absence d'un orateur, sa délégation sera automatiquement placée en dernier sur la liste des orateurs, excepté si elle a pris des dispositions pour permuter avec une autre délégation.

6. Dans sa décision 65/530, l'Assemblée générale a opté pour le maintien des limites de temps de parole en vigueur, à savoir sept minutes pour les États Membres s'exprimant en leur nom propre, et 10 minutes pour toute délégation prenant la parole au nom d'un groupe d'États, dans le cadre du débat général. Dans ce même texte (65/530), l'Assemblée générale a également décidé de maintenir, dans tous les cas nécessaires, à 5 minutes la durée d'intervention d'un État membre et à 7 minutes le temps de parole d'une délégation qui s'exprime au nom d'un groupe d'États, dans les débats relatifs à tel ou tel point particulier de l'ordre du jour. Dans ce contexte, les orateurs doivent se limiter à l'exposé des principaux points de leur déclaration et fournir un texte plus complet, contenant les

déclarations plus longues, aux fins de distribution. De la même manière, les introductions du Secrétariat devraient se limiter à 10 minutes. Les représentants du Secrétariat, des institutions spécialisées, des fonds et des programmes sont spécifiquement priés de centrer leurs déclarations sur quelques-uns des domaines qui les préoccupent, et, dans la mesure du possible, de fournir des exemplaires de leurs déclarations respectives aux fins de distribution. Le Président se propose d'avertir tous les intervenants au moment où leur temps de parole touche à sa fin.

7. Les points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission par l'Assemblée générale figurent dans une lettre du Président de l'Assemblée générale, et cette lettre sera publiée sous la cote A/C.2/66/1. Le Président rappelle par ailleurs d'importants changements apportés aux méthodes de travail adoptées par l'Assemblée générale dans sa décision 65/530. Étant donné que les projets de résolution relatifs aux divers points de l'ordre du jour seront négociés et adoptés par la Commission pendant toute la durée de la session plutôt qu'à son terme, les délégations devraient s'efforcer de faciliter l'adoption de projets de proposition dans les délais recommandés dans le document A/C.2/66/L.1.

8. Conformément à la décision 65/530 de l'Assemblée générale, la Commission a fixé plusieurs dates butoir à respecter obligatoirement en ce qui concerne la présentation des projets de résolution, et se conformera très strictement, en la matière, aux délais fixés par le Bureau. Comme il est dit dans les directives concernant la présentation des projets de proposition – directives portées à la connaissance de tous –, le Secrétariat doit obligatoirement disposer de 48 heures pour traiter et publier les documents dans toutes les langues requises, avant la date fixée pour l'examen officiel des projets en question. Si ces nouvelles modalités ne sont pas respectées, la Commission risque de retomber dans ses anciennes pratiques, qui avaient fait l'objet de nombreuses critiques.

9. Dans l'esprit de la résolution 65/530 de l'Assemblée générale, les projets de résolution devraient être plus concis et orientés vers l'action. Étant donné que des négociations informelles auront lieu dès le début de la session, il faudra désigner les facilitateurs et présenter les projets de proposition dans les délais fixés. Les personnes souhaitant faciliter les négociations ou soumettre des projets de proposition

devront s'efforcer de respecter les délais recommandés. Si besoin est, des consultations officieuses pourront être organisées avant l'adoption des projets de proposition sur recommandation du Bureau.

10. Concernant le projet de programme de travail, le Président déclare qu'un certain temps a été réservé à six manifestations parallèles, qui porteront respectivement sur les aspects suivants : des modèles de développement gérés par les peuples au service d'un état de paix durable; le financement du développement; le suivi de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; des stratégies de développement alternatives pour la création d'emplois; la sécurité alimentaire et énergétique, et l'efficacité dans le domaine de l'énergie; enfin, les moyens au service du développement durable. Des services d'interprétation pour ces manifestations spéciales seront assurés « en fonction des disponibilités ».

11. Deux éléments majeurs sont indispensables pour mener à bien le programme de travail de la Commission. Le premier est le strict respect des délais fixés pour le dépôt des projets de proposition – délais indiqués dans le document relatif à l'organisation des travaux (A/C.2/66/L.1). Quant au second élément, il s'agit de la pleine utilisation du temps qui doit permettre aux délégations d'examiner les différents points de l'ordre du jour en vue de l'élaboration des projets de proposition, de définir la position des divers groupes ou de procéder à des consultations informelles.

Organisation des travaux (A/C.2/66/L.1 et A/C.2/6/L.1 Add.1)

12. **Le Président** attire l'attention de la Commission sur la proposition d'organisation des travaux contenue dans le document A/C.2/66/L.1. Le débat général est prévu du 3 au 5 octobre 2011. Dans l'après-midi du 4 octobre, la Commission aura son dialogue annuel avec les secrétaires exécutifs des Commissions régionales. Conformément à la résolution 65/146 de l'Assemblée générale, la Commission tiendra une réunion autonome sur le financement du développement, afin d'examiner la question des mécanismes innovants dans ce domaine. Cette réunion aura lieu en principe le jeudi 13 octobre 2011. La Commission envisage également, pour le 28 octobre 2011, une réunion conjointe avec le Conseil économique et social; cette réunion – qui reste à finaliser dans le détail – portera très probablement sur

le thème de « L'investissement dans les capacités de production pour une croissance porteuse d'emplois ».

13. La date prévue pour l'achèvement des travaux de la Commission est le 23 novembre 2011 – ce qui donnera le temps de traiter les rapports de la Commission et de les publier en tant que documents à soumettre à l'Assemblée générale avant ses vacances, et de soumettre à la Cinquième Commission les recommandations de la Deuxième Commission. Il est d'une importance capitale que la Commission achève ses travaux au plus tard le 23 novembre 2011, car d'autres manifestations majeures sont prévues à des dates auxquelles les membres de la Commission doivent être absolument disponibles pour pouvoir y participer – à savoir la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Durban du 28 novembre au 9 décembre 2011, ou encore le Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui aura lieu à Busan, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011.

14. Enfin, le Président propose l'adoption de l'organisation des travaux en priorité, le lundi 3 octobre 2011 – car, à cette date, la lettre du Président de l'Assemblée générale informant la Commission des points qui lui sont renvoyés aura été envoyée, et l'on disposera également du calendrier complet des manifestations spéciales de la Commission. Le Président appelle ensuite l'attention sur le document A/C.2/66/L.1/Add.1, qui fournit des informations sur l'état de la documentation dont dispose la Commission.

15. **M^{me} de Laurentiis** (Secrétaire de la Commission) déclare qu'à l'instar des années précédentes, la Commission disposera de « QuickPlace », espace de travail partagé sécurisé en ligne. Des instructions concernant l'utilisation de ce programme et des formulaires d'inscription ont été distribués.

La séance est levée à 12 h 50.